

## Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Bons vacances de la Ville de Besançon - Bilan 2008 et règlement 2009/2010

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : Les familles bisontines peuvent bénéficier d'une aide apportée par la Ville de Besançon aux vacances de leur(s) enfant(s). Cette aide est attribuée sous forme d'un bon vacances aux familles dont les enfants participent à un camp ou un Séjour de Vacances (ancien Centre de Vacances et de Loisirs - colonie) durant les vacances scolaires.

Les règles d'attribution s'établissent notamment à partir des ressources des familles, de la durée du séjour facturée (5 jours soit 4 nuits) et d'un plafond de 28 jours pour une année (des vacances de Noël aux vacances de la Toussaint).

A noter que les conditions de prises en charge des Bons Vacances ont été revalorisées en 2007.

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondant aux bons délivrés aux familles.

En 2008, 512 enfants ont bénéficié du dispositif -contre 514 en 2007- (229 de moins de 10 ans et 283 de 10 à 18 ans). L'utilisation la plus courante a été pour des camps de 6 jours (88) et de 7 jours (90).

Et ceci, pour un montant total de 37 381 €, représentant 7 303 jours.

### I - Bilan 2008

En 2008, 623 bons ont été distribués, contre 646 en 2007.

Bons Vacances distribués en 2007				Bons Vacances distribués en 2008			
	Séjours Collectifs	Placements Familiaux	Total Général		Séjours Collectifs	Placements Familiaux	Total Général
Noël 2006	1	7	8	Noël 2007	3	3	6
Février 2007	35	25	60	Février 2008	30	12	42
Printemps	9	25	34	Printemps	12	24	36
Eté	373	157	530	Eté	369	145	534
Toussaint	0	14	14	Toussaint	2	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>418</b>	<b>127</b>	<b>646</b>	<b>TOTAL</b>	<b>436</b>	<b>187</b>	<b>623</b>

Nombre d'enfants par âge 2007				Nombre d'enfants par âge 2008			
- 2 ans	5	10 ans	47	- 2 ans	4	10 ans	62
3 ans	13	11 ans	57	3 ans	11	11 ans	44
4 ans	22	12 ans	52	4 ans	15	12 ans	58
5 ans	24	13 ans	42	5 ans	26	13 ans	36
6 ans	38	14 ans	31	6 ans	32	14 ans	30
7 ans	40	15 ans	25	7 ans	41	15 ans	21
8 ans	42	16 ans	20	8 ans	48	16 ans	17
9 ans	47	17 ans	8	9 ans	52	17 ans	10
		18 ans	1			18 ans	5
<b>Total</b>	<b>231</b>		<b>283</b>	<b>Total</b>	<b>229</b>		<b>283</b>
<b>Total général</b>		<b>514</b>		<b>Total général</b>		<b>512</b>	

2007		2008	
Sexe	Nombre d'enfants	Sexe	Nombre d'enfants
Garçons	239	Garçons	302
Filles	221	Filles	210
Total	514	Total	512

**2006 / 2007 = 30 % d'augmentation du nombre de Bons Vacances distribués**

**2007/2008 = même nombre de Bons Vacances distribués**

Durée des séjours							
Enfants	Jours	Enfants	Jours	Enfants	Jours	Enfants	Jours
48	5 jours	9	17 jours	42	5 jours	1	17 jours
93	6 jours	10	18 jours	88	6 jours	10	18 jours
94	7 jours	11	19 jours	90	7 jours	9	19 jours
56	8 jours	5	20 jours	38	8 jours	22	20 jours
30	9 jours	9	21 jours	20	9 jours	6	21 jours
10	10 jours	14	22 jours	25	10 jours	16	22 jours
17	11 jours	5	23 jours	8	11 jours	5	23 jours
43	12 jours	4	24 jours	62	12 jours	0	24 jours
22	13 jours	1	25 jours	11	13 jours	0	25 jours
67	14 jours	1	26 jours	74	14 jours	13	26 jours
57	15 jours	7	27 jours	51	15 jours	3	27 jours
8	16 jours	20	28 jours	15	16 jours	14	28 jours
<b>Total général</b>	<b>7 334 jours</b>			<b>Total général</b>	<b>7 303 jours</b>		

Situation des parents (2007)	Nombre de BV	Situation des parents (2008)	Nombre de BV
Célibataire	209	Célibataire	253
Mariés	151	Mariés	165
Divorcés	207	Divorcés	156
Vie Maritale	73	Vie Maritale	27
Veuf(ve)	6	Veuf(ve)	19
		Pacsé(e)	3

L'utilisation des bons est importante dans les familles monoparentales.

**Répartition des bénéficiaires par quartier :**

2007	
Quartier	Nombre de BV
Bregille	21
Centre-Ville	39
Battant	11
Chaprais-Cras	43
Clairs-Soleils	11
Grette-Butte	39
St-Ferjeux	23
Orchamps - Palente	63
Montrapon Fontaine Ecu	38
Planoise	293
St-Claude	39
Tilleroyes	8
Velotte	18

2008	
Quartier	Nombre de BV
Bregille	19
Centre-Ville	44
Battant	16
Chaprais-Cras	21
Clairs-Soleils	11
Grette-Butte	29
St-Ferjeux	37
Orchamps - Palente	74
Montrapon Fontaine Ecu	36
Planoise	249
St-Claude	60
Tilleroyes	7
Velotte	20

**Structures organisatrices des séjours :**

Dès 2006, on note une hausse importante des demandes de Bons Vacances pour les placements familiaux (Association des Familles de Besançon AFB). Cette tendance s'est très nettement confirmée sur 2007, tendance qui reste inchangée pour 2008.

2007			
Association	Nb de BV par Assoc	Association	Nb de BV par Assoc
AFB	228	IGESA	3
PEP	109	PSB	3
Profession Sport 25	48	ALEDD	2
MJC Clairs-Soleils	45	URFOL	2
Barboux	35	FAOL	2
ASEP	32	MEJ	2
Etoile St-Ferjeux	27	UFCV	2
Scouts de France	17	Centre Technique de Football	2
AROEVEN	15	AJD	1
MSI	11	Passe Muraille	1
EPAF	8	Temps Jeunes	1
CLAJ	8	Folle Avoine	1
Vacances Pour Tous	7	Club Langues et Civilisations	1
Les Sarments	7	Œuvre des Orph. des Douanes	1
EEU	6	Montagne et Musique en Vercors	1
CPB	5	Ferme d'Aulot	1
Village Vacances	3	Maison de la Gendarmerie	1
Les Fauvettes	3	Maison de Courcelles	1
ACVE	3	Tamaris	1

2008			
Association	Nb de BV par Assoc	Association	Nb de BV par Assoc
AFB	187	Les Fauvettes	3
PEP	89	Passe-Muraille	3
Profession Sport 25	54	URFOL	3
MJC Besançon Clairs-Soleils	50	Ferme d'Aulot	3
BARBOUX	47	AJD	2
ASEP	44	Folle Avoine	2
Etoile Sportive de St-Ferjeux	39	Stages Larqué	1
Scouts de France	24	Rougemont Loisirs	1
CLAJ	14	Rêves de Jeux	1
IGESA	10	AVEA La Poste	1
Vacances Pour Tous	8	Maison de la Gendarmerie	1
EPAF	7	Ligue FC Football	1
AROEVEN	6	Juratlantique	1
EEU	5	FC Basket Camps	1
Ligue de l'Enseignement	4	Familles Rurales	1
ALEDD	4	Club Langues et Civilisations	1
ACE	4	ACVE	1

Le montant total des bons attribués s'élevait pour l'année 2007 à 35 363 € contre 37 381 € en 2008 pour un budget de 40 000 €.

## II - Règles d'attribution et de fonctionnement 2009/2010

L'attribution des bons de vacances est fonction :

1. des ressources des familles
2. de la durée du séjour (5 jours soit 4 nuits au minimum) : le calcul du nombre de jours est basé sur le nombre de jours facturés par l'organisme
3. en outre le plafond de 28 jours pour une année et par enfant est toujours valable (vacances de Noël 2008/2009 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2009).

### a) Montants proposés :

*Bons Vacances :*

- \* 6,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 530 €
- \* 4,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 530 € et inférieur ou égal à 680 €
- \* 2,50 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 680 € et inférieur ou égal à 988 €.

*Placements familiaux :*

- \* 4,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 530 €

\* 3,00 € par jour et par enfant pour les familles justifiant d'un quotient familial strictement supérieur à 530 € et inférieur ou égal à 680 €.

**b) Mode de calcul du quotient familial (QF) :**

Il est proposé de modifier le mode de calcul des QF en prenant en compte le revenu fiscal de référence plutôt que la somme des revenus annuels bruts d'une part pour éviter toute erreur et d'autre part pour approcher au plus juste les revenus réels dont disposent les familles.

*Calcul du quotient mensuel*

= revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts fiscales

Centres de Vacances - Camps											
Nombre de parts :	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6	Participation Ville
≤ 530	9 540 €	12 720 €	15 900 €	19 080 €	22 260 €	25 440 €	28 620 €	31 800 €	34 980 €	38 160 €	6,50 €
530 < QF ≤ 680	12 240 €	16 320 €	20 400 €	24 480 €	28 560 €	32 640 €	36 720 €	40 800 €	44 880 €	48 960 €	4,50 €
680 < QF ≤ 988	17 784 €	23 712 €	29 640 €	35 568 €	41 496 €	47 424 €	53 352 €	59 280 €	65 208 €	71 136 €	2,50 €

Placements familiaux											
Nombre de parts :	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6	Participation Ville
≤ 530	9 540 €	12 720 €	15 900 €	19 080 €	22 260 €	25 440 €	28 620 €	31 800 €	34 980 €	38 160 €	4 €
530 < QF ≤ 680	12 240 €	16 320 €	20 400 €	24 480 €	28 560 €	32 640 €	36 720 €	40 800 €	44 880 €	48 960 €	3 €

L'aide n'est pas versée directement à la famille ; la famille remet le bon à l'organisateur qui déduit le montant du prix du séjour.

Les organisateurs des camps et séjours de vacances, après s'être fait connaître auprès des services de la Ville (dossier de déclaration) lui adressent, à l'issue du séjour, une facture, et perçoivent les sommes correspondantes aux bons délivrés aux familles.

Pour ce faire, M. le Maire prendra toute disposition réglementaire utile.

Ce règlement est valable jusqu'à mai 2010, sous réserve de modification au préalable par le Conseil Municipal.

**Proposition**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan du dispositif, est invité à se prononcer sur les règles de fonctionnement et d'attribution des Bons Vacances 2009/2010 mentionnées ci-dessus et dans le règlement joint en annexe.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.*